



Doc. 16210
24 juin 2025

La paix mondiale menacée: mettre fin à la catastrophe humanitaire à Gaza et résoudre l'extension du conflit au Moyen-Orient

Amendement¹ n° 10

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, première phrase, remplacer les mots «les déclarations de hauts responsables israéliens qui préconisent, ou envisagent ouvertement, le déplacement permanent de la population civile de Gaza» par les mots suivants:

«l'approbation par le Cabinet de sécurité israélien de l'opération «Char de Gédéon», qui prévoit le déplacement forcé de la population palestinienne de Gaza ainsi que son occupation militaire»

1. 2025 - Troisième partie de session

